



**Ville de MOURMELON LE GRAND**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 8 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	22
- ayant donné procuration :	2
- votants :	24
- ont voté pour :	24
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Étaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Jean-Pierre BAUSSART, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Angélique CHAVATTE, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Frédéric GREBERT, Isabelle GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Audrey GRZES, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Nicolas LUTRINGER, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration

Guillaume DORLE a donné pouvoir à Pascal JALOUX  
Antonio MAGALHAES a donné pouvoir à Muriel BABEL-ROCHELLE

Étaient absents excusés : Bakhta BETTAH, Sophie BLANC  
Angélique DUPONT, Laëtitia GOUX, Salvatore GRIPPI

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Annie DAGON pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Délibération N° 2021/04/21**

**Objet : Report anticipé des  
résultats de l'exercice 2020**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2311-5 et R2311-13,  
Vu les calculs des résultats prévisionnels établis par le maire et visés par le comptable,

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal :***

Reporte de manière anticipée au budget principal le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement, ainsi que le résultat prévisionnel de la section d'investissement, conformément au tableau ci-dessous :

		Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2020	3 399 405,13	4 018 984,80	619 579,67
	Résultat antérieur reporté de l'exercice 2019		3 683 108,24	3 683 108,24
<b>Résultat total de la section de fonctionnement</b>				<b>4 302 687,91</b>

		Dépenses	Recettes	Solde
Investissement	Résultat propre à l'exercice 2020	186 592,55	191 725,02	5 132,47
	Résultat antérieur reporté de l'exercice 2019		145 151,86	145 151,86
<b>Résultat total de la section d'investissement</b>				<b>150 284,33</b>

<i>Reste à réaliser au 31 décembre 2020</i>		Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement				
Investissement		170 695,00	33 930,00	- 136 765,00

Report anticipé	Provision d'affectation au compte 1068			
	Report en fonctionnement au compte 002 en recettes			<b>4 302 687,91</b>
	Report en investissement au compte 001 en recettes			<b>150 284,33</b>

Reporte de manière anticipée au budget annexe des cellules commerciales et artisanales le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement, ainsi que le résultat prévisionnel de la section d'investissement, conformément au tableau ci-dessous :

		Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2020	92 100,84	104 798,33	12 697,49
	Résultat antérieur reporté de l'exercice 2019		25 526,33	25 526,33
<b>Résultat total de la section de fonctionnement</b>				<b>38 223,82</b>

		Dépenses	Recettes	Solde
Investissement	Résultat propre à l'exercice 2020	66 987,02	67 485,72	498,70
	Résultat antérieur reporté de l'exercice 2019		58 402,14	58 402,14
<b>Résultat total de la section d'investissement</b>				<b>58 900,84</b>

<i>Reste à réaliser au 31 décembre 2020</i>		Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement				
Investissement				-

Report anticipé	Provision d'affectation au compte 1068			
	Report en fonctionnement au compte 002 en recettes			<b>38 223,82</b>
	Report en investissement au compte 001 en recettes			<b>58 900,84</b>

Reporte de manière anticipée au budget annexe de la zone d'activités Le Tumoy (tranche 3) le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement, ainsi que le résultat prévisionnel de la section d'investissement, conformément au tableau ci-dessous :

		Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2020	29 230,59	23 180,00	- 6 050,59
	Résultat antérieur reporté de l'exercice 2019	16 939,72		- 16 939,72
	<b>Résultat total de la section de fonctionnement</b>			<b>- 22 990,31</b>

		Dépenses	Recettes	Solde
Investissement	Résultat propre à l'exercice 2020	120 807,54	131 636,59	10 829,05
	Résultat antérieur reporté de l'exercice 2019	800 778,24		- 800 778,24
	<b>Résultat total de la section d'investissement</b>			<b>- 789 949,19</b>

<i>Reste à réaliser au 31 décembre 2020</i>		Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement				
Investissement		3 169,00	67 152,00	<b>63 983,00</b>

Report anticipé	Provision d'affectation au compte 1068			
	Report en fonctionnement au compte 002 en dépenses			- 22 990,31
	Report en investissement au compte 001 en dépenses			- 789 949,19

A Mourmelon le Grand, le 9 avril 2021  
Extrait certifié conforme,



PASCAL JALOUX

Pascal JALOUX  
2021.04.12 20:38:01 +0200  
Ref:20210412\_114201\_1-1-O  
Signature numérique  
Maire de Mourmelon-le-Grand





**Ville de MOURMELON LE GRAND**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 8 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Étaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Jean-Pierre BAUSSART, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Angélique CHAVATTE, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Frédéric GREBERT, Isabelle GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Audrey GRZES, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Nicolas LUTRINGER, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	22
- ayant donné procuration :	2
- votants :	24
- ont voté pour :	24
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Guillaume DORLE a donné pouvoir à Pascal JALOUX  
Antonio MAGALHAES a donné pouvoir à Muriel BABEL-ROCHELLE

Étaient absents excusés : Bakhta BETTAH, Sophie BLANC  
Angélique DUPONT, Laëtitia GOUX, Salvatore GRIPPI

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Annie DAGON pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Délibération N° 2021/04/22**

**Objet : Budget principal –  
Budget primitif 2021**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-2, L1612-7, L1612-8, L2312-1 et L2312-2,

Vu la délibération n° 2021/03/13 du 25 mars 2021, actant la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2021,

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de l'attractivité économique en date du 15 mars 2021,

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal :***

Adopte le budget primitif 2021 du budget principal, avec un suréquilibre de la section d'investissement de 3 297 689 €, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	8 279 598 €	8 279 598 €
Section d'investissement	2 441 048 €	5 738 737 €

A Mourmelon le Grand, le 9 avril 2021  
Extrait certifié conforme,



Pascal JALOUX  
2021.04.12 20:38:10 +0200  
Ref:20210412\_114207\_1-1-O  
Signature numérique  
Maire de Mourmelon-le-Grand

PASCAL JALOUX



Ville de MOURMELON LE GRAND  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 8 AVRIL 2021

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	24
- ayant donné procuration :	3
- votants :	27
- ont voté pour :	27
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Étaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Angélique CHAVATTE, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, Isabelle GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Audrey GRZES, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Nicolas LUTRINGER, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration

Guillaume DORLE a donné pouvoir à Pascal JALOUX  
Angélique DUPONT a donné pouvoir à Bakhta BETTAH  
Antonio MAGALHAES a donné pouvoir à Muriel BABEL-ROCHELLE

Étaient absents excusés : Sophie BLANC, Laëtitia GOUX,

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Annie DAGON pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Délibération N° 2021/04/23**

**Objet : Taux de fiscalité 2021**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2331-3 et L2332-2,  
Vu le code général des impôts, et notamment ses articles 1379, 1380, 1381, 1393, 1407, 1636 B sexies, 1636 B septies et 1636 B decies,  
Vu la délibération n° 2021/03/13 du 25 mars 2021, actant la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2021,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances et de l'attractivité économique en date du 15 mars 2021,  
Entendu le rapport du maire aux termes duquel il a été rappelé que la réforme de la taxe d'habitation, décidée par l'Etat en 2017, a pour conséquence la disparition de ladite taxe en 2021 en tant qu'impôt local, et qu'il en résulte que les communes ne votent plus et ne perçoivent plus à compter de cette année de taxe d'habitation sur les résidences principales,  
Considérant que la perte de recettes fiscales que subiront les communes, en raison de cette réforme, est compensée par le transfert au profit de ces dernières de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui était votée et perçue par les départements,  
Considérant ainsi que la taxe foncière sur les propriétés bâties qui était votée et perçue au taux de 15,51% par le département de la Marne, sera à compter de l'année 2021 perçue automatiquement et de plein droit par la commune de Mourmelon-le-Grand, en lieu et place du département,

Considérant qu'il en résulte que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par la commune de Mourmelon-le-Grand, passera automatiquement et de plein droit, en application de la loi, de 23,94% à 39,45%, englobant la taxe de 15,51% auparavant perçue par le département, Considérant que ce transfert de taxe foncière sur les propriétés bâties, du département vers la commune, sera neutre pour le contribuable, puisque ni le taux de 15,51% qui avait été voté par le département de la Marne en 2020, ni le taux de 23,94% que la commune de Mourmelon-le-Grand avait voté la même année, ne seront augmentés,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

Vote les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, applicables pour l'année 2021, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,45% ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 10,52%.

A Mourmelon le Grand, le 9 avril 2021

Extrait certifié conforme,

Une signature numérique stylisée en bleu, composée de plusieurs courbes et lignes entrecroisées.

PASCAL JALOUX

Pascal JALOUX  
2021.04.12 20:38:18 +0200  
Ref:20210412\_114403\_1-1-O  
Signature numérique  
Maire de Mourmelon-le-Grand



**Ville de MOURMELON LE GRAND**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 8 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	24
- ayant donné procuration :	3
- votants :	27
- ont voté pour :	27
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Étaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Angélique CHAVATTE, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, Isabelle GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Audrey GRZES, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Nicolas LUTRINGER, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration

Guillaume DORLE a donné pouvoir à Pascal JALOUX  
Angélique DUPONT a donné pouvoir à Bakhta BETTAH  
Antonio MAGALHAES a donné pouvoir à Muriel BABEL-ROCHELLE

Étaient absents excusés : Sophie BLANC, Laëtitia GOUX,

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Annie DAGON pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Délibération N° 2021/04/24**

**Objet : Budget annexe Cellules  
commerciales et artisanales –  
Budget primitif 2021**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-2, L1612-7, L1612-8, L2312-1 et L2312-2,

Vu la délibération n° 2021/03/13 du 25 mars 2021, actant la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2021,

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de l'attractivité économique en date du 15 mars 2021,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

Adopte le budget primitif 2021 du budget annexe des cellules commerciales et artisanales, avec un suréquilibre de la section d'investissement de 73 973 €, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	152 384 €	152 384 €
Section d'investissement	121 951 €	195 924 €

A Mourmelon le Grand, le 9 avril 2021  
Extrait certifié conforme,



Pascal JALOUX  
2021.04.12 20:38:12 +0200  
Ref:20210412\_114404\_1-1-O  
Signature numérique  
Maire de Mourmelon-le-Grand

PASCAL JALOUX



**Ville de MOURMELON LE GRAND**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 8 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	24
- ayant donné procuration :	3
- votants :	27
- ont voté pour :	27
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Étaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Angélique CHAVATTE, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, Isabelle GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Audrey GRZES, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Nicolas LUTRINGER, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration

Guillaume DORLE a donné pouvoir à Pascal JALOUX  
Angélique DUPONT a donné pouvoir à Bakhta BETTAH  
Antonio MAGALHAES a donné pouvoir à Muriel BABEL-ROCHELLE

Étaient absents excusés : Sophie BLANC, Laëtitia GOUX,

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Annie DAGON pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Délibération N° 2021/04/25**

**Objet : Budget annexe Zone  
d'activités Le Tumoy (tranche 3)  
– Budget primitif 2021**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-2, L1612-7, L1612-8, L2312-1 et L2312-2,

Vu la délibération n° 2021/03/13 du 25 mars 2021, actant la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2021,

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de l'attractivité économique en date du 15 mars 2021,

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal :***

Adopte le budget primitif 2021 du budget annexe de la zone d'activités Le Tumoy (tranche 3), comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	24 001 €	24 001 €
Section d'investissement	801 960 €	801 960 €

A Mourmelon le Grand, le 9 avril 2021  
Extrait certifié conforme,



Pascal JALOUX  
2021.04.12 20:38:16 +0200  
Ref:20210412\_114602\_1-1-O  
Signature numérique  
Maire de Mourmelon-le-Grand

PASCAL JALOUX



**Ville de MOURMELON LE GRAND**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 8 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	24
- ayant donné procuration :	3
- votants :	27
- ont voté pour :	27
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Étaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Angélique CHAVATTE, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, Isabelle GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Audrey GRZES, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Nicolas LUTRINGER, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration

Guillaume DORLE a donné pouvoir à Pascal JALOUX  
Angélique DUPONT a donné pouvoir à Bakhta BETTAH  
Antonio MAGALHAES a donné pouvoir à Muriel BABEL-ROCHELLE

Étaient absents excusés : Sophie BLANC, Laëtitia GOUX,

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

**Délibération N° 2021/04/26**

**Objet : Subvention 2021 au  
centre communal d'action  
sociale**

Le Conseil Municipal désigne Madame Annie DAGON pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt de verser une subvention de fonctionnement au centre communal d'action sociale, afin de soutenir sa politique et les actions qu'il met en œuvre notamment à destination des publics les plus fragiles économiquement,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

Attribue une subvention de fonctionnement au centre communal d'action sociale, au titre de l'exercice 2021, pour un montant de 50 772 €.

A Mourmelon le Grand, le 9 avril 2021  
Extrait certifié conforme,

PASCAL JALOUX

Pascal JALOUX  
2021.04.12 20:38:06 +0200  
Ref:20210412\_114605\_1-1-O  
Signature numérique  
Maire de Mourmelon-le-Grand





**Ville de MOURMELON LE GRAND**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 8 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	24
- ayant donné procuration :	3
- votants :	27
- ont voté pour :	27
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Étaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Angélique CHAVATTE, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, Isabelle GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Audrey GRZES, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Nicolas LUTRINGER, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration

Guillaume DORLE a donné pouvoir à Pascal JALOUX  
Angélique DUPONT a donné pouvoir à Bakhta BETTAH  
Antonio MAGALHAES a donné pouvoir à Muriel BABEL-ROCHELLE

Étaient absents excusés : Sophie BLANC, Laëtitia GOUX,

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

**Délibération N° 2021/04/27**

**Objet : Marché des artisans et producteurs locaux – Création et droits de place**

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Annie DAGON pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2224-18 et L2331-3,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

Crée un marché communal des artisans et producteurs locaux, qui sera implanté sur le parking du centre culturel Napoléon III.

Fixe le droit de place qui sera acquitté par chaque commerçant, artisan et entrepreneur qui s'y installera après y avoir été autorisé, à un montant forfaitaire journalier de 2 €.

Dit que le maire sera chargé de régler le marché.

A Mourmelon le Grand, le 9 avril 2021  
Extrait certifié conforme,

PASCAL JALOUX

Pascal JALOUX  
2021.04.12 20:38:14 +0200  
Ref:20210412\_114802\_1-1-O  
Signature numérique  
Maire de Mourmelon-le-Grand





Ville de MOURMELON LE GRAND  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 8 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	24
- ayant donné procuration :	3
- votants :	27
- ont voté pour :	27
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Étaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Angélique CHAVATTE, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, Isabelle GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Audrey GRZES, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Nicolas LUTRINGER, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration

Guillaume DORLE a donné pouvoir à Pascal JALOUX  
Angélique DUPONT a donné pouvoir à Bakhta BETTAH  
Antonio MAGALHAES a donné pouvoir à Muriel BABEL-ROCHELLE

Étaient absents excusés : Sophie BLANC, Laëtitia GOUX,

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

**Délibération N° 2021/04/28**

**Objet : Subventions 2021 aux associations sportives**

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Annie DAGON pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission du sport en date du 17 mars 2021,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

Attribue les subventions suivantes :

- C.A.D.M.O. (Club Athlétique des Deux Mourmelon Omnisports) : 35 405 €, sous réserve de la signature d'une convention entre la commune et l'association ;
- U.S.E.P. (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) de l'école Saint-Exupéry : 600€.

Charge le maire d'établir ladite convention et l'autorise à la signer.

A Mourmelon le Grand, le 9 avril 2021  
Extrait certifié conforme,

PASCAL JALOUX

Pascal JALOUX  
2021.04.12 20:38:08 +0200  
Ref:20210412\_115006\_1-1-O  
Signature numérique  
Maire de Mourmelon-le-Grand





Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	24
- ayant donné procuration :	3
- votants :	27
- ont voté pour :	27
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

**Délibération N° 2021/04/29**

**Objet : Approbation du projet  
Micro-Folie et du plan de  
financement**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Considérant l'appel à projets « Micro-Folie », lancé par le ministère de la Culture,  
Entendu le rapport de M. Bernard HACHIN présentant le projet Micro-Folie, qui sera réalisé par la commune,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

Approuve le projet Micro-Folie qui sera réalisé par la commune et déposé dans le cadre de l'appel à projets lancé par le ministère de la Culture.

Approuve son plan de financement, comme suit :

**Ville de MOURMELON LE GRAND**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 8 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Étaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Angélique CHAVATTE, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, Isabelle GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Audrey GRZES, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Nicolas LUTRINGER, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration

Guillaume DORLE a donné pouvoir à Pascal JALOUX  
Angélique DUPONT a donné pouvoir à Bakhta BETTAH  
Antonio MAGALHAES a donné pouvoir à Muriel BABEL-ROCHELLE

Étaient absents excusés : Sophie BLANC, Laëtitia GOUX,

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Annie DAGON pour remplir les fonctions de secrétaire.

Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Ressources	Montant	%
Acquisitions immobilières			<b>Aides publiques</b>		
Etudes			FNADT	24 000	50%
Travaux			Région		
Biens matériels ou immatériels	28 000	33 600	Département		
Charges de personnel	20 000	20 000	Commune		
			Fonds européens	14 400	30%
			<b>Sous-total</b>	<b>38 400</b>	<b>80%</b>
			<b>Autofinancement</b>		
			Fonds propres	9 600	20%
			Emprunt		
			Autres		
			<b>Sous-total</b>	<b>9 600</b>	<b>20%</b>
<b>Total</b>	<b>48 000</b>	<b>53 600</b>		<b>48 000</b>	<b>100%</b>

Rappelle que les décisions sollicitant des subventions sont du ressort du maire, conformément à la délibération n° 2020/06/27 du 10 juin 2020 déléguant au maire plusieurs attributions, dont celle consistant à solliciter toutes les subventions et fonds de même nature, quel que soit leur montant, auprès de toutes les personnes morales publiques ou privées, et notamment auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région, du Département ou de tout autre collectivité territoriale ou établissement et organisme publics.

A Mourmelon le Grand, le 9 avril 2021  
Extrait certifié conforme,



Pascal JALOUX  
2021.04.12 20:37:59 +0200  
Ref:20210412\_115018\_1-1-O  
Signature numérique  
Maire de Mourmelon-le-Grand

PASCAL JALOUX



**Ville de MOURMELON LE GRAND**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 8 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	24
- ayant donné procuration :	3
- votants :	27
- ont voté pour :	27
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Étaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Angélique CHAVATTE, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, Isabelle GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Audrey GRZES, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Nicolas LUTRINGER, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration

Guillaume DORLE a donné pouvoir à Pascal JALOUX  
Angélique DUPONT a donné pouvoir à Bakhta BETTAH  
Antonio MAGALHAES a donné pouvoir à Muriel BABEL-ROCHELLE

Étaient absents excusés : Sophie BLANC, Laëtitia GOUX,

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

**Délibération N° 2021/04/30**

**Objet : Acquisition de livres par la médiathèque et subvention du CNL**

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Annie DAGON pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le budget primitif 2021 de la commune, et le crédit de 18 700 € ouvert à l'article 6065,  
Considérant la possibilité d'obtenir du Centre National du Livre, une subvention en vue de l'acquisition de livres pour la médiathèque,

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal :***

**Dit qu'une enveloppe de 11 500 € TTC est prévue pour l'acquisition, sur l'année 2021, de livres pour la médiathèque.**

**Confirme qu'un crédit de 18 700 € est inscrit au budget primitif 2021, à l'article 6065.**

A Mourmelon le Grand, le 9 avril 2021  
Extrait certifié conforme,

PASCAL JALOUX

Pascal JALOUX  
2021.04.12 20:38:04 +0200  
Ref:20210412\_115201\_1-1-O  
Signature numérique  
Maire de Mourmelon-le-Grand

